

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



FR

CD/19/19

Original : anglais
Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
8 décembre 2019

Vers l'élimination des armes nucléaires Plan d'action 2018–2021 (résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017)

Rapport intérimaire

Document établi par

le Comité international de la Croix-Rouge en consultation avec
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, octobre 2019

RÉSUMÉ

Malgré les risques croissants liés à l'utilisation des armes nucléaires et à la modernisation incessante des arsenaux nucléaires, d'importants progrès ont été réalisés ces deux dernières années sur la voie de l'interdiction des armes nucléaires et de leur élimination ; le plus remarquable étant le soutien toujours plus massif en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté par 122 États membres des Nations Unies à New York, le 7 juillet 2017.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a largement contribué à cet élan vers l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Agissant dans le cadre de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 – au titre de laquelle le Mouvement a adopté un plan d'action quadriennal ambitieux sur les armes nucléaires –, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale de Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) s'efforcent d'accroître leur participation aux efforts déployés partout dans le monde en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires.

Le Mouvement a continué d'intensifier son dialogue avec les États et les autres parties concernées, de produire des publications sur le sujet de même que des contenus destinés aux réseaux sociaux, et de faire connaître sa position sur les armes nucléaires auprès des médias, du grand public ainsi que du personnel et des volontaires des Sociétés nationales.

La mise en œuvre pleine et entière de la résolution dépend de la volonté des composantes du Mouvement de poursuivre et d'intensifier leurs efforts d'ici au Conseil des Délégués de 2021 pour réaliser les engagements qu'ils ont pris au titre du plan d'action 2018–2021 sur les armes nucléaires, ainsi que de renforcer leur collaboration dans ce sens.

1) CONTEXTE

Le présent rapport synthétise les principaux faits nouveaux et progrès intervenus dans la mise en œuvre de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 et du plan d'action 2018–2021 dont elle est assortie. La section 2A met en évidence les avancées sur la voie de la réalisation des objectifs mesurables de la résolution au niveau international. La section 2B donne des exemples d'activités entreprises par les composantes du Mouvement aux niveaux international, régional et national pour mettre en œuvre le plan d'action 2018–2021.

2) ANALYSE / PROGRÈS RÉALISÉS

A) PROGRÈS RÉALISÉS SUR LA VOIE DES OBJECTIFS FIXÉS

S'appuyant sur la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011 et du Conseil des Délégués de 2013 et sur les faits marquants intervenus sur la scène internationale – en particulier l'adoption du TIAN, le 7 juillet 2017 –, la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 appelle les États à :

- a) signer et à ratifier le TIAN, ou à y adhérer, et à en assurer la mise en œuvre rigoureuse ;
- b) ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les traités régionaux établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, ou à y adhérer, et à honorer leurs obligations et engagements découlant de ces traités ;

- c) faire en sorte que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées. La résolution appelle en outre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui leur sont alliés à prendre des mesures pour réduire le risque que des armes nucléaires soient utilisées intentionnellement ou accidentellement.

Les sections suivantes analysent les avancées accomplies sur la voie de la réalisation des objectifs de la résolution depuis son adoption.

Universalisation et mise en œuvre du TIAN

Le TIAN a recueilli un soutien croissant depuis son ouverture à la signature, le 20 septembre 2017. Au 17 octobre 2019, 79 États l'avaient signé¹, et 32 États l'avaient ratifié ou y avaient adhéré². Entre 10 et 20 États ayant signé le TIAN auraient engagé des procédures nationales de ratification, tandis qu'une poignée d'États ont fait part de leur intention de signer le traité dans un avenir proche. Le taux d'adhésion au TIAN, mesuré au nombre de nouvelles ratifications sur une période donnée, est comparable à celui des autres traités réglementant les armes de destruction massive³.

Ceci, sans compter le grand nombre d'États ayant fait part de leur soutien au TIAN lors de séances de l'Assemblée générale des Nations Unies ou de réunions des États parties au TNP. En 2018, 126 États ont voté en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se félicitait de l'adoption du TIAN, tandis que 40 États saluaient son adoption dans l'allocution qu'ils prononçaient à la session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP en 2020.

Le soutien au Traité a également été exprimé au niveau régional. En mars 2018, par exemple, la conférence des États parties au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) a appelé les membres de l'Union africaine à signer et à ratifier le TIAN. Des communiqués et des déclarations de soutien au TIAN ont en outre été publiés lors de réunions régionales en Guyane, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud.

Pendant ce même temps, plusieurs États ont continué à faire part de leur opposition au TIAN. Au total, 41 États, dont tous les États détenteurs d'armes nucléaires et leurs alliés, se sont abstenus de voter ou ont voté contre la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies se félicitant de l'adoption du TIAN, alors qu'une poignée d'États ont exprimé leur opposition au traité dans des déclarations faites à la réunion du Comité préparatoire de 2019.

¹ Au 17 octobre 2019, les 79 États suivants avaient signé le TIAN : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Cambodge, Cabo Verde, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Équateur, El Salvador, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Kazakhstan, Kiribati, Lesotho, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Palaos, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, République du Congo, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Tanzanie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam et Zambie.

² Au 17 octobre 2019, les 32 États suivants avaient ratifié le TIAN ou y avaient adhéré : Afrique du Sud, Autriche, Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Gambie, Guyana, Îles Cook (adhésion), Kazakhstan, Kiribati, Maldives, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Palaos, Palestine, Panama, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vanuatu, Venezuela et Viet Nam.

³ *Nuclear Ban Monitor 2018*, Norwegian People's Aid (octobre 2018), disponible à l'adresse <http://banmonitor.org> (en anglais uniquement).

Dans plusieurs États, l'adhésion au TIAN a suscité des remous dans les parlements ou fait l'objet de controverses politiques. Dans certains de ces États, notamment en Finlande, en Norvège, en Suède et en Suisse, des procédures ont été entamées afin d'évaluer les conséquences et/ou la faisabilité d'une éventuelle signature et/ou ratification du TIAN.

Universalisation et mise en œuvre du TNP

À l'heure actuelle, 191 États sont parties au TNP, dont cinq États détenteurs d'armes nucléaires et reconnus comme tels par le traité⁴. Nombreux sont ceux qui prennent part aux réunions sur le TNP, qui continue à être largement reconnu comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire.

Les États parties au TNP ont cependant échoué à trouver un consensus sur un rapport final des sessions de 2018 et 2019 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020. Ces derniers temps, ils ne sont généralement pas parvenus non plus à réaliser des progrès substantiels dans la mise en œuvre du plan d'action du TNP de 2010, en particulier en ce qui concerne le respect des engagements en matière de désarmement nucléaire et de réduction des risques nucléaires.

Respect des engagements en matière de désarmement nucléaire et de réduction des risques nucléaires

Au titre de l'obligation de désarmement nucléaire visé à l'article VI du TNP, le plan d'action de 2010 engage les États détenteurs d'armes nucléaires à, entre autres, « redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires » et à satisfaire à une série d'engagements ayant trait à la réduction des risques nucléaires. Alors que le nombre mondial d'ogives nucléaires déployées et non déployées a été ramené, selon les estimations, de 14 934 en 2017 à 13 865 au début de 2019, près de 2 000 armes nucléaires continuent d'être maintenues en état de haute alerte, et un État doté d'armes nucléaires partie au TNP aurait accru son stock d'armes nucléaires entre 2018 et 2019⁵.

En outre, la suspension des accords bilatéraux de contrôle des armes nucléaires et de désarmement, la poursuite de la modernisation des arsenaux nucléaires et le rôle croissant des armes nucléaires dans les doctrines militaires de certains États détenteurs d'armes nucléaires sont difficiles à concilier avec l'article VI et le plan d'action de 2010 du TNP. Cette évolution risque de remettre en question la crédibilité et l'efficacité du TNP en tant qu'instrument de désarmement nucléaire.

Universalisation du TICE et des traités régionaux établissant des zones exemptes d'armes nucléaires

À l'heure qu'il est, 184 États ont signé le TICE, dont 168 l'ont également ratifié. Huit des 44 États devant ratifier le traité pour qu'il entre en vigueur (aussi connus comme États figurant à l'annexe 2) ne l'ont pas encore fait⁶. On sait par ailleurs qu'un seul État a procédé à des essais d'armes nucléaires au cours des 20 dernières années, le dernier en date remontant à 2017.

⁴ Tous les États membres des Nations Unies sont parties au TNP, à l'exception de l'Inde, d'Israël, du Pakistan, de la République populaire démocratique de Corée et du Soudan du Sud.

⁵ *Nuclear Ban Monitor 2019*, Norwegian People's Aid (2019).

⁶ Les États suivants figurant à l'annexe 2 du TICE doivent encore ratifier le traité : Chine, Égypte, États-Unis, Inde, Iran, Israël, Pakistan et République démocratique populaire de Corée.

Quatre des cinq traités régionaux établissant des zones exemptes d'armes nucléaires actuellement en vigueur⁷ ont été signés et ratifiés par tous les États des régions dans lesquelles ils s'appliquent. S'agissant du Traité de Pelindaba, tous les États africains à l'exception de 14 – dont un qui ne l'a ni signé ni ratifié⁸ – l'ont ratifié ou y ont adhéré⁹.

En 2018, par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Secrétaire général de convoquer une conférence régionale afin de promouvoir la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient d'ici fin 2019. Si quelques États ont manifesté leur opposition à cette initiative, la conférence devrait toutefois se tenir à New York en novembre 2019.

B) ACTIVITÉS DU MOUVEMENT EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 4

Depuis le Conseil des Délégués de 2017, le Mouvement a joué un rôle de plaidoyer important en faveur du désarmement nucléaire. Au titre de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2107 et du plan d'action 2018–2021 dont elle est assortie, le Mouvement a avant tout mené des actions de sensibilisation aux conséquences et aux implications sur le plan humanitaire des armes nucléaires et de leur utilisation, sous l'angle du droit international humanitaire (DIH). Il s'est également employé à inciter les États à veiller à ce que ces armes ne soient plus jamais employées, notamment en travaillant à réduire le risque qu'elles soient utilisées ou en adhérant au TIAN, au TNP et à d'autres accords internationaux.

Le CICR a continué de jouer un rôle de premier plan dans la conduite des efforts déployés dans ce sens, notamment en représentant la position du Mouvement lors de réunions de l'ONU et sur le TNP traitant du sujet, ainsi que dans d'autres enceintes multilatérales. Les Sociétés nationales se sont quant à elles employées, aux échelons national et régional, à faire connaître le point de vue du Mouvement aux pouvoirs publics et aux autres parties concernées, et à influencer le débat et les décisions politiques dans ce domaine. En outre, le CICR et la Fédération internationale ont appuyé et contribué à coordonner les efforts déployés par les Sociétés nationales à cet égard, en mettant notamment à disposition un espace commun destiné à l'échange d'information, de documentation et d'activités.

On trouvera ci-après quelques exemples d'activités entreprises depuis la présentation au Conseil des Délégués de 2017 du rapport sur la mise en œuvre de la résolution de 2013 et du plan d'action quadriennal.

Événements organisés par le Mouvement

Quatre événements majeurs ont eu lieu depuis 2017, qui ont servi au CICR, à Fédération internationale et aux Sociétés nationales à renforcer l'action du Mouvement dans le domaine des armes nucléaires et à intensifier leurs efforts collectifs en matière de communication et de coordination.

⁷ Il s'agit du Traité de Tlatelolco pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Traité de Rarotonga, ou Traité pour une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, du Traité de Bangkok pour une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et du Traité de Semipalatinsk pour une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il existe d'autres traités portant sur la dénucléarisation de certaines zones comme le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur la Lune et le Traité relatif au fond des mers, qui ne rentrent toutefois pas dans la catégorie des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires telles qu'entendues dans le présent rapport.

⁸ Le Soudan du Sud n'a ni signé ni ratifié le Traité de Pelindaba.

⁹ Les États suivants ont signé le Traité de Pelindaba, mais ne l'ont pas encore ratifié : Cabo Verde, Djibouti, Égypte, Érythrée, Libéria, Maroc, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie et Soudan.

Atelier sur la mise en œuvre du plan d'action 2018–2021 à l'intention des Sociétés nationales

Les 25 et 26 avril 2018, le CICR a accueilli à Genève les représentants de 24 Sociétés nationales pour discuter de la mise en œuvre du plan d'action 2018–2021. L'atelier a été pour eux l'occasion de comprendre les dynamiques et les perspectives de désarmement nucléaire du moment, de réfléchir à la façon de renforcer la capacité du Mouvement à promouvoir le TIAN, et de planifier la manière de tenir les engagements de sensibilisation pris par le Mouvement au titre du plan d'action 2018–2021.

Atelier régional sur la mise en œuvre du plan d'action 2018–2021 à l'intention des Sociétés nationales

Les 30 et 31 octobre 2018, le Croissant-Rouge du Qatar et le CICR ont réuni des représentants de la Fédération internationale et de 17 Sociétés nationales à Doha, au Qatar, afin de discuter des stratégies à mettre en place et des ressources à mobiliser pour influencer les États qui se positionnent politiquement en faveur du TIAN, mais qui n'ont pas encore signé ou ratifié le traité. Les participants ont identifié d'importants défis en matière de sensibilisation et de plaidoyer, et ont recensé une série de mesures impliquant le grand public, les parlementaires et les services publics, qu'ils se sont engagés à prendre.

Réunion en ligne du Groupe d'appui du Mouvement en vue de la mise en œuvre du plan d'action 2018–2021

Le 5 mars 2019, le CICR a convoqué la première réunion en ligne du Groupe d'appui du Mouvement, qui avait été constitué au titre du plan d'action 2018–2021 pour superviser sa mise en œuvre. La réunion a permis au CICR et aux Sociétés nationales de faire le point sur la question aux niveaux mondial, régional et national, notamment sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs définis dans le plan d'action, les résultats de la campagne de communication publique du CICR sur les armes nucléaires et certains points marquants de l'action récente et future du Mouvement concernant les armes nucléaires.

Forum de la Jeunesse en action à Hiroshima, Japon

Du 1^{er} au 3 juillet 2019, la Société de la Croix-Rouge du Japon et le CICR ont réuni à Hiroshima des représentants des sections Jeunesse de 11 Sociétés nationales. En se rendant sur des sites historiques et en discutant avec des survivants des bombardements atomiques (*hibakusha*), les participants ont été sensibilisés aux conséquences humanitaires des armes nucléaires. Le forum a également été l'occasion d'un débat orienté vers l'action sur les activités que pourraient mener les participants pour s'engager sur la voie des objectifs du Mouvement dans leurs pays et leurs communautés locales respectifs.

Autres événements

Les Sociétés nationales de plusieurs pays – Belgique, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Philippines et Serbie – ont organisé des séances de formation ou d'autres activités de communication afin de sensibiliser des étudiants universitaires, des membres des sections Jeunesse ou d'autres groupes de jeunes à la question des armes nucléaires. Les Sociétés nationales de trois pays – Canada, Italie et Philippines – ont organisé des séances de formation sur les armes nucléaires pour leur personnel et/ou leurs volontaires, tandis que les Sociétés nationales d'au moins deux pays – Espagne et Belgique – ont organisé des séances de formation sur le DIH et les armes nucléaires à l'intention de fonctionnaires d'État et/ou de

membres des forces armées. Certaines Sociétés nationales ont également inscrit la question des armes nucléaires à l'ordre du jour des réunions des Commissions nationales de DIH.

Diplomatie humanitaire

Le CICR et de nombreuses Sociétés nationales se sont activement engagés à poursuivre les objectifs de la résolution dans les enceintes multilatérales pertinentes et lors de rencontres bilatérales et régionales avec les États, notamment avec de hauts représentants d'États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés.

Adhésion au TNP et réduction du risque nucléaire

Le 23 avril 2018, le président du CICR a adressé un appel à l'action aux États, aux dirigeants et aux citoyens du monde face au risque croissant d'utilisation d'armes nucléaires¹⁰. L'appel demandait aux États dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés de prendre des mesures d'urgence pour réduire et, à terme, éliminer le risque que de telles armes soient utilisées. Le CICR a rappelé l'urgente nécessité de réduire le risque nucléaire dans des déclarations faites lors des sessions de 2018 et 2019 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 et devant le premier Comité de l'Assemblée générale de l'ONU, de même que dans le cadre d'autres réunions, notamment lors d'une rencontre en Chine avec des représentants des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, organisée en 2019 par l'Association chinoise pour le contrôle des armes et le désarmement.

De leur côté, plusieurs Sociétés nationales ont pris des dispositions pour promouvoir des mesures visant à réduire le risque d'un recours aux armes nucléaires. À l'approche du sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui s'est tenu à Bruxelles les 11 et 12 juillet 2018, les Sociétés nationales de neuf pays – Belgique, Canada, Croatie, Espagne, France, Islande, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni – ont adressé une lettre conjointe à leurs chefs de gouvernement, dans laquelle elles réclamaient, entre autres choses, l'adoption de mesures immédiates visant à réduire drastiquement l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines militaires et de sécurité. En outre, à la veille de la session d'avril-mai 2019 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, les Sociétés nationales de plusieurs pays – Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Islande, Norvège et Royaume-Uni – ont encouragé leur gouvernement à prendre en compte les messages diffusés par le Mouvement dans leurs travaux préparatoires de la conférence. La Croix-Rouge britannique a quant à elle adressé une interpellation au gouvernement et organisé une séance de discussion pour la société civile en amont de la réunion du Comité préparatoire.

Adhésion au TIAN

Le CICR et d'autres composantes du Mouvement ont adopté des mesures particulières pour promouvoir l'entrée en vigueur rapide du TIAN, au vu des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. Le 26 septembre 2018, le président du CICR a appelé tous les États à signer et à ratifier le traité, à l'occasion d'une cérémonie de signature du TIAN, au siège des Nations Unies à New York. Le même appel a été réitéré dans les allocutions prononcées par le CICR aux réunions sur le TNP et devant le premier Comité de l'Assemblée générale de l'ONU¹¹.

¹⁰ « Armes nucléaires : éviter une catastrophe mondiale », disponible à l'adresse <https://www.icrc.org/fr/document/ames-nucleaires-eviter-une-catastrophe-mondiale>.

¹¹ « Pourquoi les États doivent signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires : appel à l'humanité », disponible à l'adresse <https://www.icrc.org/fr/document/pourquoi-les-etats-doivent-signer-et-ratifier-le-traite-sur-linterdiction-des-ames>.

Le CICR s'est également employé à promouvoir le TIAN et une approche humanitaire du désarmement nucléaire dans le cadre de discussions bilatérales et régionales avec des États, notamment lors de conférences régionales en Afrique, en Asie du Sud-Est, dans les îles du Pacifique et dans les Caraïbes. Il a par exemple fait office de modérateur lors d'une discussion sur le TIAN organisée dans le cadre de la seconde table ronde sur le DIH dans les îles du Pacifique en mai 2019. Le même mois, le CICR a fait part de ses points de vue sur le TIAN devant le parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et lors d'une série de tables rondes régionales organisées à l'intention des diplomates en poste à New York.

Afin de soutenir les États dans leurs démarches d'adhésion au TIAN, le CICR a publié un dossier de signature et de ratification, une loi type et deux notes d'information qui analysent l'interdiction de demander ou de recevoir de l'aide et le régime de vérification prévu par le traité. En outre, le CICR a publié une brochure comportant le texte du TIAN et un avant-propos du président de l'institution. Ces ressources ont été présentées dans le cadre des réunions citées ci-dessus et, parfois, soumises pour examen aux processus parlementaires ou gouvernementaux de certains États, afin d'envisager la possibilité qu'ils adhèrent au TIAN et d'en évaluer les implications.

Dans le prolongement des résolutions et des plans d'action du Mouvement, de nombreuses Sociétés nationales ont continué d'intervenir activement auprès de leur gouvernement pour l'inciter à adhérer au TIAN. Les Sociétés nationales de plusieurs pays – Espagne, France, Guyana, Norvège, Suède et Royaume-Uni, notamment – ont organisé et/ou participé à des réunions afin de stimuler le dialogue sur les armes nucléaires entre ministères des Affaires étrangères, société civile et autres acteurs. En avril 2018, par exemple, la Croix-Rouge espagnole a organisé une table ronde sur le TIAN qui a réuni des représentants du ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, notamment. Début 2019, la Croix-Rouge de Norvège a accueilli un débat public sur le TIAN auquel ont participé des membres du parlement et de partis politiques de la jeunesse.

Enfin, un certain nombre de Sociétés nationales ont soumis des propositions au parlement de leur pays ou ont œuvré par d'autres moyens en faveur de la signature et/ou la ratification du TIAN. Cela a notamment été le cas en Islande, en Norvège, en Suède et en Suisse, où les Sociétés nationales ont fait part de leurs points de vue sur le TIAN à leur parlement par le biais d'une proposition.

Communication et contenus pour les médias

En février 2019, le CICR a lancé une vaste campagne de communication publique, en coopération avec la Fédération internationale et plusieurs Sociétés nationales, pour attirer une nouvelle fois l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, et promouvoir l'adhésion au TIAN et aux autres traités de désarmement nucléaire. La campagne comportait un communiqué de presse rappelant les inquiétudes et les positions du Mouvement à l'égard des armes nucléaires, un spot vidéo, deux films d'animation et un site internet dédié. Les Sociétés nationales de 18 pays – Argentine, Australie, Autriche, Canada, Finlande, Espagne, France, Irlande, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Serbie, Slovénie, Suède, Thaïlande et Ukraine – se sont associées aux efforts de diffusion et d'adaptation de ces ressources. Preuve du large impact qu'a eu la campagne, le fait qu'elle ait été reprise par les médias de plus d'une vingtaine de pays¹². Cette couverture médiatique s'est notamment traduite par des interviews de représentants du CICR dans des journaux algériens, irlandais, sud-africains et suisses, ou encore la publication d'une

¹² Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, France, Inde, Iran, Irlande, Jordanie, Mexique, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Portugal, Suisse, Tadjikistan et Thaïlande, notamment.

tribune libre par le secrétaire général de la Croix-Rouge irlandaise. Quant au spot vidéo, qui a remporté un Grand Prix au Festival international de la Créativité – Cannes Lions 2019, il a été vu intégralement plus de 83 000 fois et a suscité plus de 170 000 interactions sur les médias sociaux, allant ainsi bien au-delà des résultats attendus.

En plus de la campagne, le CICR et plusieurs Sociétés nationales ont continué à communiquer régulièrement sur les préoccupations urgentes et les positions du Mouvement sur les armes nucléaires par le biais d'articles sur leurs sites internet, de fiches d'informations, de publications sur les réseaux sociaux, de tribunes libres et de bulletins d'information internes et externes. Des tribunes exhortant les États à signer et ratifier le TIAN ont été publiées par les Sociétés nationales de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse, entre autres.

Intentions et engagements

Lors de l'atelier organisé à Genève à l'intention des Sociétés nationales les 25 et 26 avril 2018, les Sociétés nationales de huit pays – Australie, France, Ghana, Irak, Malaisie, Pays-Bas, Norvège et Qatar – se sont montrées disposées à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le plan d'action 2018–2020 dans leurs régions respectives. En outre, lors de l'atelier organisé par la Société nationale du Qatar les 30 et 31 octobre 2018, les représentants des Sociétés nationales de 14 pays autres que le Qatar – Afghanistan, Algérie, Azerbaïdjan, Éthiopie, Géorgie, Iran, Jordanie, Koweït, Kirghizistan, Liban, Soudan du Sud, Tadjikistan, Turkménistan, et Yémen – ont réaffirmé, dans le Communiqué de Doha, leur engagement à mettre en œuvre activement le plan d'action 2018–2021.

3) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'adoption du TIAN, le 7 juillet 2017, constitue une avancée historique et une réponse appropriée à l'appel lancé par le Mouvement en 2011, engageant tous les États à « poursuivre de bonne foi et mener à terme sans tarder et avec détermination des négociations en vue de conclure un accord international juridiquement contraignant pour interdire l'emploi des armes nucléaires et parvenir à leur élimination totale, sur la base des obligations internationales et des engagements existants ». De fait, l'interdiction des armes nucléaires représente une étape essentielle vers leur élimination.

Pour porter ses fruits, le TIAN devra recueillir l'adhésion la plus large possible. La résolution 4 du Conseil des Délégués de 2107 et le plan d'action 2018–2021 dont elle est assortie constituent une base solide pour les efforts déployés par le Mouvement afin de parvenir à l'entrée en vigueur rapide du traité, et à son universalisation.

Le plan d'action 2018–2021 engage également les composantes du Mouvement à continuer de plaider pour que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés honorent leurs obligations et engagements de longue date en faveur du désarmement nucléaire et, dans l'intervalle, qu'ils prennent des mesures pour réduire le risque que des armes nucléaires soient utilisées. La perspective de la Conférence d'examen de 2020 est une occasion propice pour inciter les États à honorer ces engagements.

La mise en œuvre pleine et entière de la résolution dépend de la volonté des composantes du Mouvement de poursuivre et d'intensifier leurs efforts d'ici au Conseil des Délégués de 2021 pour réaliser les engagements qu'ils ont pris au titre du plan d'action 2018–2021 sur les armes nucléaires, ainsi que de renforcer leur collaboration dans ce sens.